

Décembre 2016

Point sur la production de PPAM bio en 2015

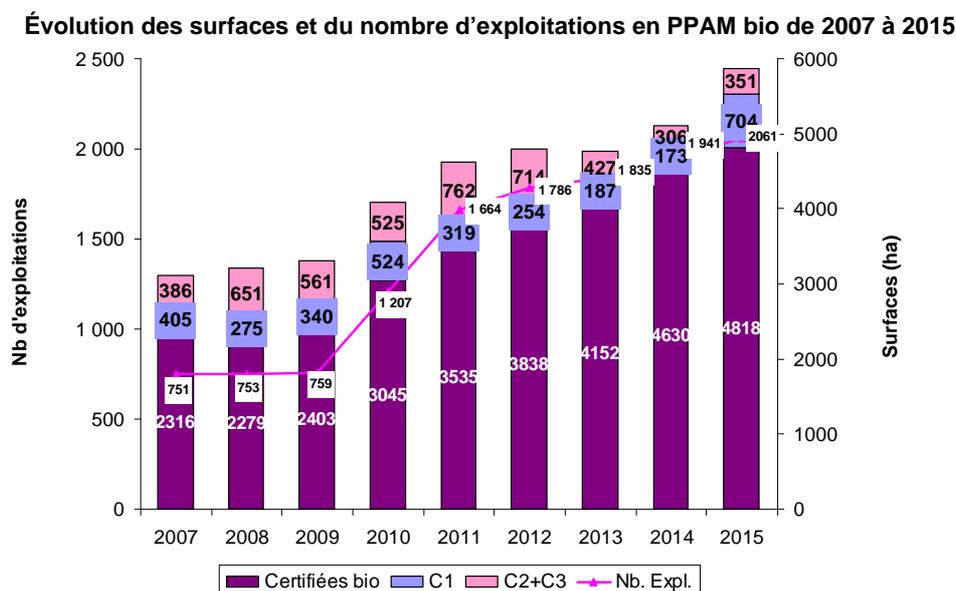
Les données utilisées dans cette note proviennent de l'observatoire de l'Agence Bio.

Les surfaces cultivées en PPAM bio de 2007 à 2015 sont toujours en augmentation.

En 2015, la surface cultivée en PPAM bio s'élève à 5 873 ha pour 2 061 exploitations (toutes exploitations confondues, c'est-à-dire certifiées et en conversion, C1, C2, C3 correspondant aux trois années de conversion).

En 2014, la surface cultivée en PPAM bio s'élevait à 5 109 ha pour 1 941 exploitations. Ainsi, l'augmentation par rapport à 2014 est de + 14,9 % en superficie et + 6,2 % en nombre d'exploitations.

Depuis 2007, on observe que les surfaces ont doublé et que le nombre d'exploitations est en hausse de + 174 %.



PACA et Rhône-Alpes en tête

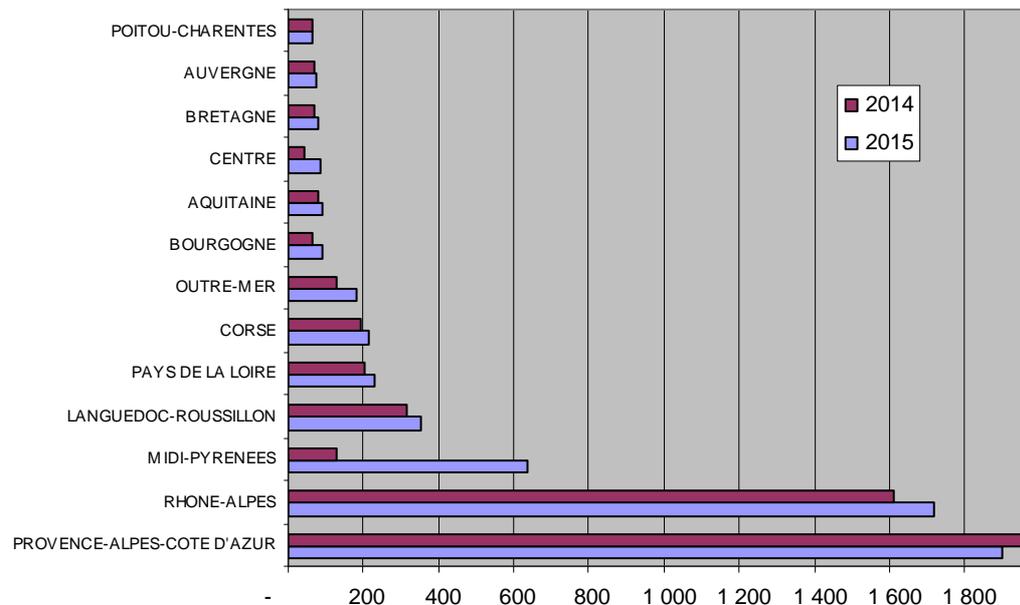
En 2015, les régions PACA et Rhône-Alpes restent les plus représentatives, soit 62 % de la surface PPAM bio française contre 70 % en 2014.

Ensuite, viennent les régions Midi-Pyrénées (636 ha), Languedoc-Roussillon (355 ha), Pays de la Loire (231 ha) et Corse (212 ha).

L'importante hausse des surfaces (certifiées + conversion) en région Midi-Pyrénées passant de 131 ha en 2014 à 636 ha en 2015 correspond à la mise en place de nouvelles plantations de coriandre (graine) dans le département du Gers orientée vers l'export.

Principales surfaces en PPAM bio par région

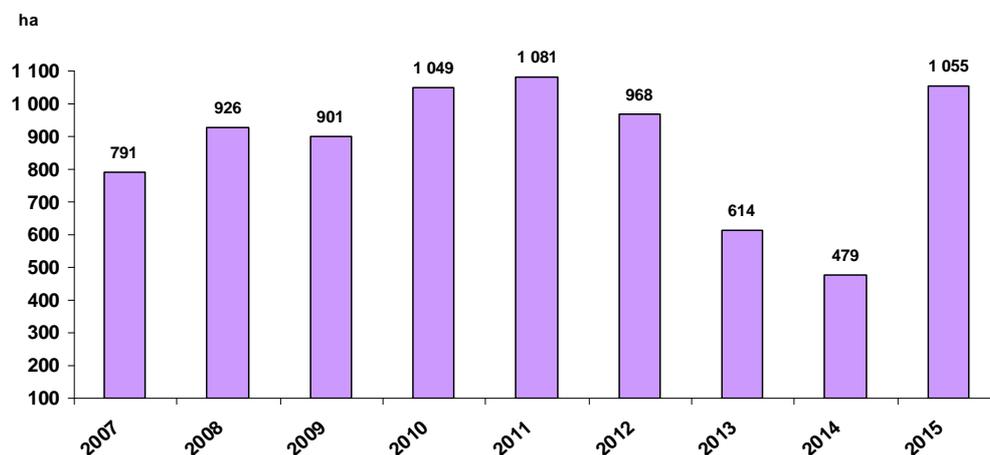
Régions	2015 (ha)	2014 (ha)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 902	1 966
RHÔNE-ALPES	1 720	1 613
MIDI-PYRÉNÉES	636	131
LANGUEDOC-ROUSSILLON	355	317
PAYS DE LA LOIRE	231	204
CORSE	212	192



La surface moyenne nationale par exploitation se situe à 2,9 ha. Les plus élevées concernent la région PACA avec 5,5 ha suivi de Rhône-Alpes avec 3,4 ha. Cela s'explique par le nombre d'exploitations de lavande et lavandin dans ces régions.

Les conversions

Après une baisse des surfaces en conversion en 2014, on constate une hausse qui représente plus de 50 % en 2015. Les faibles taux de conversion en 2013 et 2014 pourraient être expliqués par l'incertitude qui existait sur le montant des aides en faveur de l'agriculture biologique. Une fois les montants connus, les conversions ont donc pu reprendre. Cette forte augmentation en 2015 sera donc à observer les prochaines années pour voir si elle se maintient.

Évolution des surfaces en reconversion de 2007 à 2015

La répartition des 1 055 ha en conversion en 2015 est la suivante :

Année de conversion		
1ère	2ème	3ème
704 ha	256 ha	95 ha

Source : Agence bio

Les principales productions

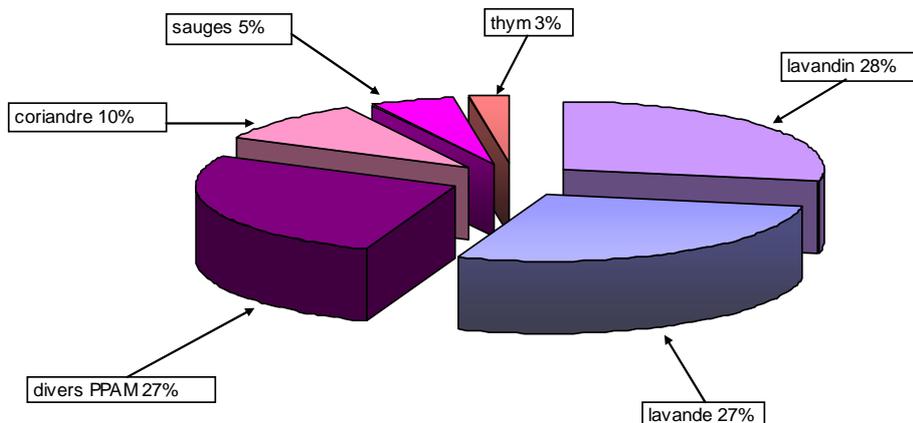
	Nb. Exploitations		Surfaces certifiées + conversion	
	2015	Evol. /14	2015	Evol. /14
Lavandin	237	7%	1 506	4%
Lavande	260	1%	1 462	-7%
Coriandre	40	111%	526	1550%
Sauge sclarée	26	44%	149	45%
Thym	144	7%	135	-1%
Sauge officinale	68	8%	129	0%
Vanille et vanille sous-bois	24	0%	81	4%
Fenugrec	19	36%	53	-5%
Mélicie	56	8%	48	48%
Romarin	62	7%	42	1%
Safran	213	5%	40	-2%
Fenouil doux et amer	34	10%	37	-8%
Menthe poivrée	30	58%	32	8%
Sarriette annuelle	36	16%	25	1%
Origans	33	3%	25	-14%
Persil	12	-20%	24	61%
Camomille romaine	29	53%	24	145%
Aneth	9	0%	19	6%
Sarriette vivace	11	22%	12	-2%
Matricaire	5	67%	12	-23%
Menthe douce	39	15%	12	-25%
Basilic	8	-38%	10	-41%
Hysope	14	17%	9	-22%
Verveine odorante	30	58%	7	94%
Calendula	7	-	2	-
Millepertuis	4	0%	1	-3%
Divers PPAM	1 370	5%	1 446	20%

Source : Agence bio

Les plantes les plus représentées quant à la superficie sont la lavande, le lavandin avec respectivement 1 462 ha et 1 506 ha soit 28 % pour le lavandin et 27 % pour la lavande des surfaces totales estimées en PPAM bio.

Suite aux importantes plantations effectuées dans le Gers, la coriandre arrive cette année en troisième position (526 ha) suivies de la sauge sclarée (149 ha), du thym (135 ha) et de la sauge officinale (129 ha).

Répartition des surfaces de culture biologique certifiées + conversion en 2015



Les prix de certaines huiles essentielles bio en 2015

À titre d'exemple, quelques prix constatés :

Lavande

- de population 165 à 170 €/kg
- clonale 110 à 130 €/kg

Lavandin

- grosso 24 à 26 €/kg
- abrial 26 à 28 €/kg
- super 30 à 40 €/kg
- sumian 26 €/kg

Les sauges sclarée et officinale représentent 5 % des surfaces (120 à 240 €/kg).

Pour les divers PPAM (mélisse, menthe poivrée) et le thym qui représentent 30 % des surfaces, on constate une forte demande du secteur de l'aromathérapie :

- pour les thym à chémotypes thuyanol et linalol avec des prix allant de 320 à 540 €/kg ;
- pour les thym à chémotype thymol (aux alentours de 115 €/kg).

L'huile essentielle de menthe poivrée affiche un prix de 100 à 125 €/kg.

En ce qui concerne la coriandre qui représente 10 % de la surface, les prix de l'huile essentielle se situent autour de 160 €/kg.